MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 août 2018

Excusé(e)s : M. ADRON Luc, Mme GALISSON Christine - Mme LEROUX Valérie – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
30/07/2018	Terrain + maison	209 la Chapelle	YP 166	GUERIN Manuel
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 1	FOURRIER Patrick
10/08/2018	Terrain non bâti	Launay de Villate	ZB 35 partie – lot 2	FOURRIER Patrick

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
25/07/2018	Rechargements de chaussées et enduits d'usure 2018	Territoire communal	Entreprise HERVÉ, Juigné-des-Moutiers	148 100 €

Actions en Justice

Date	Désignation
19/06/2018	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie et Monsieur Pierre HINARD, pour excès de pouvoir contre une décision de non-opposition à une déclaration préalable de division de terrain délivrée à Monsieur et Madame BREMONT, à la Coquerie

Convention de participation au contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat dont Saint-Aubin-des-Châteaux.

Il a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM qui propose les conditions suivantes :

Risques garantis	**Taux de cotisation**	**Niveau de garantie**	**Adhésion**
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	*1.38%*		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Le Conseil municipal est enclin à se joindre à ce contrat groupe. Toutefois, avant de finaliser cet accord, il avait à se prononcer sur le montant de la participation financière communale venant en déduction de celle des agents. Après débat, il a été décidé de conserver les mêmes bases de calcul que sur le contrat précédent, en tenant de l'évolution du taux de cotisation, et de fixer cette participation à 15,50 € bruts mensuels pour les agents CNRACL et 16,48 € bruts pour les agents IRCANTEC, donnant un montant net par agent de 13,22 € pour chacune des catégories. Ces montants seront proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ces propositions seront présentées, pour avis, au comité technique départemental avant officialisation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

En raison de la mutation prochaine d'un agent communal, l'assemblée décide de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et d'annuler la création d'un poste de rédacteur territorial ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 juin dernier.

Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite des agents communaux

L'octroi d'une prime au bénéfice des agents partant en retraite n'est plus possible. Toutefois, rien ne s'oppose à ce qu'un cadeau soit offert par la collectivité à cette occasion. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide que le montant maximum de ce cadeau, sous forme de bon d'achat ou chèque-cadeau, sera calculé en appliquant un taux de 9% au plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur pour l'année en cours.

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste

La commune va mettre à la disposition de la société "Aux Jolies Choses" dont le siège social se situe à la Gautronnais une partie du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de poste pour y stocker du mobilier.

Une convention d'occupation précaire va être conclue pour une année, reconductible par tacite reconduction, moyennant une participation du locataire fixée à 60 € par mois, charges comprises.

Bâtiments communaux divers

Espace Castella

Le soubassement de 2 murs du bar de l'Espace Castella doit être consolidé suite à des infiltrations d'eau qui ont fragilisé la cloison en placoplâtre.

Le Conseil municipal décide de faire poser sur ces 2 murs, sur une hauteur de 1,40 m, des panneaux fundermax, matériau particulièrement résistant et insensible à l'humidité, et de profiter de l'occasion pour y aménager des bancs sous forme de coffre, sur une longueur de 12 m.

Le coût de ces travaux chiffré par l'entreprise DELAUNAY, d'Erbray, s'élève à 4 399,89 € H.T. (5 279,87 € TTC).

Eglise

Le chœur de l'église et plus particulièrement l'autel, n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Un devis pour l'installation d'une rampe a été demandé. Il se chiffre à 4 284 € TTC. Ce montant parait élevé eu égard à la faible utilisation des lieux. La commission doit étudier d'autres possibilités moins onéreuses.

Sur ce même bâtiment, des remises en état des portes extérieures sont nécessaires. Les travaux, hors peinture, seront réalisés par l'Entreprise BRIAND Multiservices pour la somme de 468,50 € H.T. (562,10 € TTC).

Schéma de mutualisation 2018-2020

Un schéma de mutualisation doit être élaboré au sein de chaque intercommunalité dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux.

Un tel document existait depuis 2015. Toutefois, du fait de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval formant la nouvelle entité "Communauté de Communes Châteaubriant-Derval", il est nécessaire d'en adopter un nouveau.

Le projet, élaboré par la commission "Mutualisation et services communs" de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, comporte 7 axes différents intitulés :

1. Soutien aux communes sur l'ex mission ATESAT (Assistance TEchnique pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
2. Groupements de commandes,
3. Organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
4. Coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
5. Création d'outils informatiques partagés,
6. Appui technique de cadres administratifs aux élus dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
7. Prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2018-2020.

Bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du bilan d'activités 2017 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus après visionnage du diaporama.

Trottoirs rue de la Vigne

Des travaux d'adduction en eau potable vont être réalisés prochainement par Atlantic'Eau rue de la Vigne. La tranchée sera réalisée sous trottoir.

Il sera organisé une réunion avec le technicien référent du SYDELA pour évoquer les conditions techniques d'un éventuel effacement des réseaux électriques et téléphoniques de cette rue qui serait le préalable à une réfection des trottoirs.

Restauration scolaire durant le centre de loisirs d'été

Ces dernières années, le centre de loisirs d'été de l'ARCEL présente un bilan financier déficitaire. La restauration représente une part importante de ce déficit. L'association organisatrice sollicite une aide de la commune sous forme de prise en charge de tout ou partie du coût des agents qu'elle met à disposition, moyennant remboursement, pour la préparation des repas.

La commission vie associative est chargée d'étudier cette demande.

Demandes diverses

Il est rapporté que certaines familles déplorent l'absence d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg. Il pourrait y être remédié si la commune acquérait un terrain bordant la salle des sports. Un courrier de premier contact doit être transmis prochainement à la propriétaire.

La réfection des marquages au sol sur la voirie communale et plus particulièrement en agglomération serait à envisager rapidement.

Prochaines séances du Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal pour les 4 derniers mois de 2018 sont programmées aux 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Le Maire,

Daniel RABU.